

Mai 2010 / N°80

LA CRISE ET SES CONSEQUENCES POUR LES JEUNES DIPLOMES

L'UGICA-CFTC ne cache pas son inquiétude quant aux difficultés que rencontrent actuellement les jeunes diplômés sur le marché du travail.

Ainsi, selon l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés), les jeunes diplômés de l'année 2009 ont été particulièrement touchés : ils ne sont que 36% à être en poste, alors même que la promotion 2010 s'apprête à arriver sur le marché du travail.

De plus, l'association constate une dégradation des conditions d'accès à l'emploi des débutants qualifiés. En effet, parmi ceux ayant obtenu un emploi, seuls 50% ont obtenu un poste en adéquation avec leur projet professionnel, 53% indiquant d'ailleurs n'exercer qu'un emploi « d'attente ».

En outre, 19% de ces jeunes diplômés occupent un emploi à temps partiel, situation subie dans 86% des cas. De plus, seuls 23% sont en CDI, contre 67% en CDD.

En revanche, les femmes s'en sortent mieux que les hommes : 57% de celles qui travaillent sont en CDI. L'explication réside dans le fait que les métiers traditionnellement masculins (notamment dans les secteurs industriels comme le BTP ou l'automobile) sont davantage touchés par la crise que les métiers réputés féminins comme les services par exemple.

L'inquiétude est réelle puisque l'AFIJ ne constate pas d'amélioration, ni pour les offres d'emploi, ni pour les stages. Et les jeunes

diplômés de 2009 sans emploi vont prochainement se retrouver en concurrence avec ceux de 2010...

Seule note d'espoir, différents experts estiment que le pire est peut-être derrière nous pour les jeunes diplômés. Ainsi, Jacky Chatelain, directeur général de l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres) estime que les jeunes diplômés ont été particulièrement touchés par la crise mais que l'on a sans doute « touché le fond » vers novembre 2009. Depuis cette date, l'APEC constate qu'une légère amélioration semble se dessiner.

PORTAGE SALARIAL LA FIN DES NEGOCIATIONS

Les partenaires sociaux se sont réunis le 3 mai 2010 pour la dernière Commission Mixte Paritaire. Le projet d'accord final, contenant les derniers amendements issus de l'ultime séance de négociation, a été adressé par le Prisme (Organisation patronale du secteur de l'Intérim) aux syndicats, au début du mois de mai.

Ce projet est ouvert à la signature jusqu'au 31 mai 2010. Si l'UGICA-CFTC, très présente depuis plusieurs années sur ce dossier, se satisfait de différents droits obtenus pour les salariés portés (comme l'obtention impératif du statut Cadre ou encore le salaire minimum fixé à 2800 euros bruts auquel s'ajoute 5% d'apport d'affaires et 10% d'indemnité de fin de contrat en cas de CDD), d'autres aspects de l'accord s'avèrent plus contestables.

A ce jour, l'UGICA-CFTC n'a pas encore arrêté sa décision, mais ne manquera pas d'en informer ses adhérents.



RESULTATS D'ELECTIONS COLLEGE CADRES

L'UGICA-CFTC vous présentera régulièrement différents résultats d'élections professionnelles où la CFTC, dépassant fréquemment le seuil de 10%, conserve ainsi sa représentativité.

ELECTIONS COMITE D'ENTREPRISE GMF

Lors des dernières élections du Comité d'entreprise au sein de GMF, la CFTC a obtenu 1 siège sur 4 à pourvoir dans le collège Cadres titulaires. Totalisant 13,42% des voix, la CFTC réalise un bon score, sachant que le taux de participation s'est élevé à plus de 71%.

Dans le collège Cadres suppléants, la CFTC obtient 12,28%.

Notons également le score de 11,26% obtenu par la CFTC dans le collège non cadres titulaires et 11,41% dans le collège non cadres suppléants (1 siège sur 6).

ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS CAISSE ALTEA (Groupe APRIONIS)

L'UGICA-CFTC obtient 10,42% lors des élections des administrateurs du collège « participants » d'ALTEA. Ce faisant, elle obtient 1 siège d'administrateur dans cette institution.

Félicitons M. Marcel HEVE pour l'obtention de ce siège !

Soulignons que ce résultat a permis à l'UGICA-CFTC de procéder à la désignation de 10 délégués à l'Assemblée générale de cette caisse, ainsi qu'à la désignation d'un membre à la commission de contrôle paritaire.

ELECTIONS CONSEIL DE DIRECTION SCIENCES PO

Lors des élections Comité d'entreprise/délégués du personnel au Conseil de direction de Sciences Po, la CFTC a non seulement franchie allégrement le cap des 10%, en obtenant près de 30% des voix, mais est surtout devenue la première organisation syndicale !

Un grand bravo à Alain ARTIGUES et toute l'équipe CFTC extrêmement dynamique qui travaille avec lui. Ce résultat est le fruit d'une présence assidue et active sur le terrain auprès de chacun des salariés

Créée il y a plus de 10 ans, la section CFTC de Sciences Po dépend du SNEPL - CFTC (Syndicat National de l'Enseignement Privé Laïque CFTC, www.snepl.fr).

Tous nos vœux de réussite à M. Ali ZEROUATI qui a intégré le conseil de direction de Sciences Po en sa qualité de représentant CFTC.

RECRUTER SANS CV NI LETTRE DE MOTIVATION

L'APEC lance un nouveau service de recrutement baptisé « Question de compétences - recruter sans CV ». Ce nouveau service repose sur un questionnaire en ligne élaboré conjointement par l'APEC et l'entreprise, permettant aux candidats d'être sélectionnés sans CV, ni lettre de motivation.

Le cadre est invité à répondre à un questionnaire en ligne de 20 à 30 items. Celui-ci donne la parole au candidat qui peut s'exprimer librement sur ses compétences. Des mises en situation permettent aux recruteurs d'évaluer sa motivation et sa capacité à se projeter réellement dans le poste.

Pour l'APEC, cette nouvelle approche du recrutement des cadres remet en cause les réflexes traditionnels qui conduisent souvent au recrutement de « clones » ou les envois de candidatures formatées. Elle permet ainsi à l'entreprise de diversifier ses sources de candidatures et de lutter contre les discriminations à l'embauche.

Plusieurs grandes entreprises utilisent actuellement ce service : Auchan, Danone, Areva ou encore Veolia.